

FAULQUEMONT Privilèges des anciens Présidents : Jean-Pierre Raffarin lui répond.

La crise des Gilets jaunes et le Grand débat qui en a découlé a poussé Patrick Bonnet à écrire aux anciens Présidents et Premiers ministres afin qu'ils renoncent à leurs privilèges. Jean-Pierre Raffarin lui a répondu.



Photo HD Patrick Bonnet, animateur volontaire du grand débat (debout à droite sur la photo). C'était à Diesen

Patrick Bonnet, habitant de Faulquemont, animateur d'une douzaine de Grands débats, a adressé en début d'année un courrier aux anciens Présidents et Premiers ministres afin qu'ils renoncent à leurs avantages. Un premier envoi est resté sans réponse. Mais ce Gilet jaune de la première heure n'a pas souhaité en rester là. En avril dernier, il les a tous relancés. L'un d'entre eux vient de lui répondre : il s'agit de Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre de Jacques Chirac de 2002 à 2005. Dans sa lettre, il tient tout d'abord à s'excuser pour le « délai de réponse tardif ». Puis affirme comprendre la requête de Patrick Bonnet à une nuance près : « Votre question ne relève pas d'une démarche personnelle mais d'une règle collective. Ce n'est pas à chacun d'apprécier, mais c'est à chacun de se soumettre à la règle de tous ». Jean-Pierre Raffarin conclut : « De nouvelles règles sont en discussion. Je les appliquerai sans réserve ».

La lettre de Jean-Pierre Raffarin



Ce qui n'a pas eu pour effet de satisfaire le Gilet jaune de la première heure. « M. Raffarin, ancien premier ministre, me conforte de ce que je pense d'eux dans sa réponse. J'ai adressé un courrier aux quatre anciens présidents de la République et aux onze anciens Premiers ministres dans lequel je leur demandais de renoncer à tous les avantages qui leur sont accordés après leur fonction » Patrick Bonnet rappelle qu'« une délégation de Gilets Jaunes a même remis en main propre cette demande à M. Hollande lors de son passage à Saint-Avoid. Ni lui, ni les autres, hormis M. Raffarin aujourd'hui, n'ont daigné répondre à cette demande pourtant légitime, voulue par de nombreux Français ». Pour illustrer son propos, Patrick Bonnet, qui a organisé une douzaine de grands débats, se souvient que l'abolition de ces privilèges était une revendication unanime de la part de l'ensemble des participants à ces réunions. « J'évoquais dans mon courrier que cette délicatesse - mais peut-être devrais-je dire indécatesse car cette décision a été prise par des politiques avec l'argent des Français - que l'État leur accorde relevait de la tradition et non de la loi, preuve en est que M. Raffarin ne le conteste pas dans son courrier ». Furax, Patrick Bonnet regrette que Jean-Pierre Raffarin renvoie le sujet « en indiquant qu'il dépendait d'une démarche collective ». Mais il ne baisse pas les bras et espère qu'un parlementaire se saisira de cette revendication pour la porter au plus haut sommet de l'État.

R. P.